

PROCES VERBAL

L'an deux mil seize, le 24 mai à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 18 mai 2016

Présents : MM DAURIAN, PORTES, PLATON, RAIMAUT,
MMES LAFARGUES, LALANE, SERES, BEZIADE, DARCOS

Absents excusés : M MISTLER JM, BARBE C , PLANTON M

Absents : M LESBEGUERIE T, DUBERGEY L

Procuration : M BARBE à DAURIAN B, MISTLER JM à PORTES JM, PLANTON M à DUPIOL JC.

Secrétaire de séance : Vincent RAIMAUT

1) RESULTAT ENQUETES PUBLIQUE : Classement et déclassement d'une partie du CR 5 et Déclassement du chemin rural au lieu-dit : La Rochelle et Déclassement d'une partie du CR 8 au lieu-dit le Bioune.

Pour le CR5, M le maire rappelle le dossier : il s'agit de déclasser une partie du chemin rural N°8 au droit de la propriété SCI du Bidaou afin de faire attribuer les nouveaux numéros par le service du cadastre. La commune cède à la SCI du Bidaou une contenance cadastrale de 22a29ca.

Pour le CR8, il s'agit de déclasser une partie du chemin rural N°8 au droit de la propriété SCI du Bidaou afin de faire attribuer les nouveaux numéros par le service du cadastre. La commune cède à la SCI du Bidaou une contenance cadastrale de 22a29ca.

L'enquête publique pour ces deux dossiers s'est déroulée du 14/04 au 2/05/2016.

Le commissaire a rendu un avis favorable pour les deux dossiers.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 février 2016 autorisant le déclassement d'une partie du CR5 et total du CR « La Rochelle »

Vu l'arrêté du maire du 23 mars 2016 pour la nomination d'un commissaire enquêteur

Considérant que cette enquête s'est effectuée dans les conditions de totale régularité, du 14 avril 2016 au 02 mai 2016,

Considérant les conclusions et avis favorable rendus dans le rapport du commissaire enquêteur,

Vu le document de changement de propriété du géomètre,

Après avoir entendu M le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal

1° Classement et déclassement d'une partie du CR 5 et Déclassement du chemin rural au lieu-dit : La Rochelle.

- accepte Classement et déclassement d'une partie du CR 5 et Déclassement du chemin rural au lieu-dit : La Rochelle.

- La commune s'engage à céder :

- o 6a83ca (section Fn°613) à l'indivision DUCOUSSO,
- o 14a99 ca (section Fn° 612-615) à la SCI du Bidaou
- o 3a 27 ca (section F n°611) à Mme CAVERNES
- o Par ailleurs, la commune de Cudos reçoit :
- o 22a56ca (section F 585 587 590 593 595 597) de l'indivision DUCOUSSO

- 37a71ca (section F 582 599 600 602 605 608 610) de la SCI du Bidaou
- 7a43ca (section F 579) de Mme CAVERNES Henriette

Toujours dans un souci de régularisation du chemin rural 8, l'indivision DUCOUSSO cèdera 1a02 ca (section F 584 588 ET 591) à la SCI du Bidaou et recevra en contrepartie 6a28 ca (section F 583 603 et 606 de celle-ci.

- les frais de notaire seront partagés entre les demandeurs : M DUCOUSSO, la Ste BIDAOU et la commune.

2) Déclassement d'une partie du chemin rural N° 8 au lieu dit « Le Bioune

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le déclassement d'une partie du chemin N° 8 d'une contenance de 22 a 29 ca, section A N°616 et de la céder à la SCI du Bidaou,
- indique que les frais de notaire seront à la charge du demandeur.

II DECISION MODIFICATIVE : TRAVAUX ATELIER

Les travaux de réfection du petit atelier sont terminés. Toutefois, il s'est avéré nécessaire de changer une ossature bois et la sablière. Ces travaux n'étaient pas inclus dans le devis. La facture définitive s'élève à 8 990.44 €TTC soit 2000 € de plus.

Un virement de crédit sera fait dans le programme 65 compte 2313 en dépenses pour 2000 € et une diminution des dépenses compte 2158 programme 54 pour 430 € et compte 2135 programme 38 pour 1570 €

Où le rapport de M le maire, le conseil après avoir délibéré à l'unanimité accepte la décision modificative.

III INTEGRATION SUBVENTION : BIBLIOTHEQUE

Une subvention de 606 € avait été sollicitée auprès du Conseil Départemental. La subvention obtenue est plus importante : 1026 €. La recette supplémentaire est portée au budget.

Le conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité accepte le réajustement budgétaire sur le budget 2016.

IV PISTE FORESTIERE : La Croix Rousse

Des travaux de mise aux normes sont envisagés en partenariat avec la DFCI, sur une partie de la piste de « La Croix Rousse ».

Pour mémoire, ces travaux sont sollicités par la DFCI afin de faciliter la circulation de camions forestiers et de secours. La commune ne pouvant envisager ces travaux dans l'immédiat, la DFCI propose de réaliser à sa charge l'opération entière.

Elle demande à la commune de rester uniquement Maître d'ouvrage de l'opération et d'inscrire cette dernière dans le budget 2016

Des demandes de subventions auprès de la Région, Etat et Europe vont être sollicitées à hauteur de 80 % du montant HT des travaux. Les 20 % restant du HT seront apportés par la DFCI. La Commune prendra en charge la TVA qui sera restituée en partie lors du versement du FCTVA.

Le coût des travaux de l'opération s'élève à 19198.50 € HT + une maîtrise d'œuvre HT de 1463.9 € soit un total global HT de 20 662.4 € (22 875.02TTC) .

Cette opération sera inscrite dans la section investissement, programme 56 PISTES FORESTIERES, du budget principal 2016.

Les dossiers de demandes de financement seront constitués par les services de la DFCI pour le compte de la commune.

Où l'exposé de M le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte d'inscrire dans son budget 2016, programme 56 en dépenses d'investissement la somme de 22 875.02 € TTC,
- charge M le Président de la DFCI de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes financiers pour le compte de la commune,
- autorise M le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec les services de la DFCI ,

V INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Un nouveau percepteur a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2016. Il est nécessaire de délibérer pour l'attribution des indemnités. Un vote à main levée est nécessaire :

Vu le changement de comptable du Trésor à compter du 1 janvier 2016,

Après avoir délibéré, avec 5 voix contre et 8 voix pour, le conseil municipal :

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de **100 %** par an
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définie à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Jean Marc GARRIGA.

VI USSEGETON : CONVENTIONS

Dans le cadre de son programme de collecte sélective, l'USSEGETOM souhaite formaliser par des conventions, les conditions d'implantations des 3 endroits de tri sur la commune : Cardine/Béguerie ; rte du Bilh ; Château d'eau.

Ces conventions exposeront les conditions techniques, juridiques et financières d'installation de ces équipements.

Où l'exposé de M le maire

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise M le maire à signer les conventions pour les 3 points de PAV avec l'USSEGETOM,

M le maire indique que les points de collectes sont propres. Toutefois, certains élus constatent des dépôts sauvages dans les bois.

VII CLASSEMENT ET TRANSFERT DE VOIES COMMUNALES à LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS.

Les voies des lotissements communaux : Allée des Pins Francs, allée des Platanes, allée des Noisetiers, la voie dans le lotissement privé « Jardins du Bourg » rétrocedée dernièrement à la commune, sont devenues de par leur niveau d'entretien et de leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique ; toutes ces voies sont revêtues.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale. Ces dernières devront être transférées auprès de la Communauté de Communes du Bazadais, en charge de la compétence voirie.

Le conseil municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide le classement dans la voirie communale :

Allée des Pins francs, voie revêtue d'une longueur de 289 m, largeur 18.73 m

N° de la VC : 30

Nom : PINS FRANCS

Allée des Platanes, voie revêtue d'une longueur de 226 m, largeur 18.73 m

N° de la VC : 31

Nom : LES PLATANES

Allée des Noisetiers, voie revêtue d'une longueur de 96 m, largeur 13.71 m

N° de la VC : 33

Nom : LES NOISETIERS

Allée des Jardins du Bourg, voie revêtue d'une longueur de 136 m, largeur de 9.73 m

N° de la VC : 34

Nom : JARDINS DU BOURG

- de transférer ces voies revêtues à la Communauté de Communes du Bazadais en charge de la compétence voirie communale.

VIII LEGS AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le maire fait part de la décision prise par Mme LAUQUE Béatrice, tutrice de M LAGRAULET Francis, décédé, et en accord avec Maître AMANIEU, notaire, de léguer à notre commune une vieille débroussailleuse ainsi qu'un vieux Giro broyeur dépendant de la succession de M LAGRAULET Francis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter le legs ci-dessus détaillé,
- Donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

IX JOURNEES DU PATRIMOINE : les 17 et 18 septembre 2016

Les églises seront ouvertes pour les journées du patrimoine le dimanche 18 septembre.

Artiguevieille : ouverture de 15 h à 18 h en présence d'élus.

Mme LAFARGUES Jocelyne, Mme LALANE Sylvie et M PLATON Michel sont volontaires.

St Jean : M le maire ouvrira l'église de 10 h à 19 h. Les visites seront libres.

Un cahier sera installé à l'entrée du porche afin de recueillir les remarques des visiteurs.

X QUESTIONS DIVERSES

1° TAP

Pour la rentrée 2016/2017, la diminution des effectifs entraîne une réorganisation des classes. Pour des classes équilibrées, il faut un mélange des niveaux maternelle et primaire.

Le fonctionnement des TAP en vigueur à ce jour ne correspond plus à la nouvelle situation. De plus les parents d'élèves souhaitent avoir une sortie identique pour tous les enfants maternelle et primaire.

Le comité de pilotage s'est réuni le 10 mai et a statué sur une nouvelle organisation : TAP le jeudi et vendredi pour toute l'école de 15h15 à 16h 15.

Le conseil d'école doit entériner cette décision et, à l'issue, une demande de dérogation sera faite auprès de l'inspection académique.

En cas de réponse négative, l'ancien scénario sera reconduit pour l'année scolaire 2016/2017.

Où le rapport de M le maire,

- Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :
- approuve le nouveau scénario pour l'organisation des TAP pour la prochaine rentrée scolaire, en fixant les TAP le jeudi et vendredi de 15h 15 à 16 h 15,
- charge M le maire de faire la demande de dérogation auprès de l'inspection académique, à l'issue du conseil d'école.

Un conseil d'école extraordinaire aura lieu le 31 mai.

2° ASURANCES DE LA COMMUNE

Nous sommes en contrat avec la SMACL depuis le 1 janvier 2011. Le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Une nouvelle proposition est sollicitée auprès de la même assurance pour les différents domaines :

Responsabilité civile, dommage aux biens, véhicules à moteur, protection des agents et élus, individuelle corporelle pour 41 bénévoles pour un coût de 5 370.62 € sans franchise, réajusté tous les ans selon l'indice du tarif en vigueur.

Le contrat est établi pour une durée de 6 ans. Il peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 4 mois avant l'échéance annuelle fixée au 1 er janvier.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte le nouveau contrat avec la SMACL pour les assurances de la commune pour une durée de 6 ans au cout total de 5 370.62 € sans franchise.
- autorise M le maire à signer le nouveau contrat.

3° LOGEMENTS VACANTS

M le maire informe que 2 logements vont être prochainement vacants :

- logement de la mairie au 1 juillet 2016. Le loyer actuel est de 426.64 €
- logement de ST Clément au 1 août 2016. Le loyer actuel est de 600.41 €

Nous sommes à la recherche de locataires pour ces 2 logements.

4° DEFFIBRILLATEUR

Un devis a été proposé par la Sté ALEC COLLECTIVITE pour le coût de 1895 € H ;

Après renseignements, l'AMG a fait un appel d'offre et a retenu la Ste ZOLL pour l'équipement en défibrillateur. Une subvention peut être obtenue par l'AMG correspondant à 20 % pour le matériel et 10 % sur la formation.

L'acquisition sera faite auprès de l' AMG pour un défibrillateur extérieur , formation des élus et personnel , maintenance pour un an pour un coût HT de 2163 €.

Après discussion, l'appareil sera installé côté route, entre la salle des fêtes et le cercle. Il est nécessaire d'avoir une arrivée téléphonique et électrique.

5° TRAVAUX TERRASSEMENT EGLISE ST JEAN

M le maire rappelle qu'une étude par un paysagiste a été sollicitée par les services de la DRAC, en vue de la réalisation d'accès pour personnes à mobilité réduite.

Les plans sont présentés. Il est proposé un accès en béton désactivé de la mairie au porche de l'église, un parvis devant le porche et un accès piétonnier du porche au petit portail.

Le paysagiste s'est attaché à présenter des lignes uniformes pour la végétation existante.

Toutefois, les élus souhaitent le rencontrer pour plus d'explications. Il sera invité lors d'une prochaine réunion.

M le maire reparle du désherbage du cimetière. Il commence à avoir des remarques sur l'état actuel.

Le conseil donne son accord pour désherber uniquement les allées centrales, ainsi que le tour de l'église, et entre les tombes : endroits inaccessibles pour un débroussaillage classique.

6° DON A LA COMMUNE

M LATOURNERIE Paul a fait un don de 200 € en remerciement du foin récupéré sur le pré au Bilh. Il sera versé à la coopérative scolaire.

7° COMICE AGRICOLE

La fête de la ruralité se déroulera à Bazas le samedi 27 août 2016 (brèche de Bazas).

Des idées sont sollicitées pour la recherche d'exposants ou produits divers.

8° COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite aux différents changements de direction, les commissions du travail avec les élus sont réajustées.

Mme SERES reste à la commission enfance/jeunesse

M DAURIAN : commission finances, développement économique, sous-commission économique, bâtiments et travaux

M BARBE : sous-commission tourisme, bâtiments et travaux.

MDUPIOL JC : comité de réalisation du journal CDC, enfance/jeunesse, voirie, environnement, abattoir.

9° CEREMONIE DU CENTENAIRE DE VERDUN 14/18

Une cérémonie aura lieu au niveau national dans le cadre du centenaire de la bataille de Verdun. Elle aura lieu le dimanche 29 mai à 11 h devant le monument aux morts, en présence d'élèves de St Clément et leur professeur M SOULAR. Ces derniers, lors du voyage scolaire à Verdun, ont retrouvé la tombe d'un jeune soldat cudossais Gabriel LUSSAGNET.

Une exposition est présentée par M SOULAR au cercle de Cudos.

10° CERCLE DE CUDOS

M DAURIAN prend la parole. Il indique que des investissements importants ont été faits par les gérants (65 000 €) et par la commune (40 000 €).

Dans les 65000 € on retrouve le fonds de commerce ainsi que des dettes importantes provenant de l'ancien gérant.

Le fonctionnement de l'activité est toutefois fébrile.

M me LABAT propose de faire visiter aux élus les travaux réalisés ;

Les élus iront le 16 juin à 19 h 30 et termineront par un repas au cercle.

Il est demandé aux élus de réfléchir sur des suggestions pouvant aider à développer l'activité.

L'ordre du jour étant épuisé et avant de donner la parole aux conseillers M Le maire donne quelques informations sur le projet RPA.

M GUERRERO, lotisseur et M LELAY Financier ont présenté un avant-projet, comprenant 12 appartements et une pièce commune : 8 T2 de 40 m2 et 2 T3 de 60 m2. M le maire demande que les loyers soient équivalents à 400 €.

La parole est donnée aux conseillers :

M PORTES JM : le bulletin est presque terminé, il n'y a que la relecture à faire.

Les travaux de l'aire de jeux débuteront le 9 juin et devraient durer une semaine.

Mme LALANE prépare la fête communale. La belote aura lieu le lundi 18 juillet.

Il n'y aura finalement pas de marché nocturne pour le 14 juillet, le projet est reporté à l'année suivante ;

M le MAIRE souhaitent inviter les nouveaux arrivants pour le vin d'honneur du dimanche. Une lettre sera envoyée à tous nominativement.

FIN DE SEANCE 23H45